

Avis de vacance d'un emploi de directeur du GIP « Écocité La Réunion »

Un emploi de directeur du GIP « **Écocité** La Réunion » est à pourvoir.

Cadre d'emploi : A+

Contexte :

La communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO) à La Réunion a élaboré en partenariat un projet d'aménagement d'ensemble portant sur trois communes. Ce projet d'aménagement « insulaire et tropical », unique projet ultramarin labellisé « ÉcoCité » en 2009 par le MEDDAT affiche l'ambition de construire **une ville innovante et durable dans « le cœur de l'agglomération »** couvrant un périmètre de 5 000 ha.

Ce projet, de par son ampleur (un potentiel de 35 000 logements à construire), et les ouvrages qu'il prévoit, nécessite la mise en place d'un dispositif de gouvernance spécifique. Il sera organisé à travers un groupement d'intérêt public, en cours de création, comprenant l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la communauté d'agglomération TCO et les trois communes concernées.

Ce projet de développement s'appuie sur une vision stratégique exprimée dans le plan guide Ecocité, d'un engagement réciproque des parties entre l'État et les collectivités territoriales concernées de coordonner leurs actions afin de permettre l'émergence de l'ÉcoCité, qui se concrétisera par une contractualisation des projets à mettre en œuvre par chaque partie à court et moyen termes.

Le groupement a pour objet le pilotage stratégique et le suivi de la conduite et du financement des actions relevant de l'Ecocité.

Le directeur prendra ses fonctions dès la finalisation de la création du GIP, dont le montage administratif est en cours, en collaboration avec l'ensemble des partenaires. Ainsi, il s'attachera dans un premier temps à finaliser la composition de son équipe resserrée, ainsi qu'à l'aboutissement de la contractualisation des projets à mettre en œuvre par chacun des membres.

Missions :

Les missions du GIP

1) Pilotage de la démarche Ecocité

Il veillera au respect de la cohérence globale du projet et à sa mise en œuvre concrète, notamment au travers de :

- Actualisation Plan-guide en fonction des évolutions opérées,
- Coordination et régulation des opérations du Cœur d'Agglomération et de son périmètre d'influence ;

- Définition et mise en œuvre de la contractualisation de la grande opération d'aménagement et d'urbanisme (Projet d'intérêt majeur, Projet partenarial d'aménagement etc..) et de son suivi ;
- Participation à la définition des modalités d'intervention des acteurs de l'aménagement du territoire sous l'autorité des membres (ex. des entreprises privées) ;

Pour ce faire des comités techniques seront mis en place pour réunir les acteurs impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Il élaborera des stratégies sectorielles à mettre en œuvre au sein de l'Ecocité

- Stratégie financière
- Stratégie énergétique
- Stratégie foncière
- stratégie de développement agricole et économique
- stratégie de mobilité, d'habitat, ...etc

Il veillera à la sécurisation et à l'évaluation du projet :

- Evaluation socio-économique du projet
- Démarche d'évaluation de la démarche et des projets Ecocité
- Sécurisation juridique des projets et procédures

2) Promotion de la démarche Ecocité insulaire et tropicale de la Réunion

- Stratégie de marketing territorial du cœur d'agglomération et de ses sous-secteurs
- Concertation publique et institutionnelle
- Communication et marketing
- Animation réseaux (Ecocité, écoquartier..) : Échange de bonnes pratiques, retour d'expérience, incubation et diffusion des démarches d'innovation.

Les missions du directeur :

Le directeur a pour mission de permettre au GIP d'atteindre les objectifs listés ci-dessus, en anticipant les échéances et maintenant la dynamique du projet.

Pour ce faire, il prépare la prise de décision des instances de gouvernances du GIP, met en œuvre les orientations retenues et rend compte des résultats atteints.

Il aura pour principale mission dans un premier temps de préparer et faciliter la programmation en termes de maîtrise d'ouvrage et de financements des ouvrages répondant aux orientations retenues pour l'ÉcoCité et concrétisant le projet sur les premières années (5 à 8 ans). Cette programmation en adéquation avec les programmes pluri-annuels d'investissements des collectivités devra se concrétiser dans une contractualisation dans des délais resserrés (Projet partenarial d'aménagement tel que le projet de loi Elan le prévoit, Projets d'Intérêt Majeur...)

Il assurera par la suite le suivi de la réalisation de ce projet partenarial d'aménagement .

Il veillera également à la cohérence, dans l'espace et dans le temps, de la réalisation des projets qui, relevant des champs de compétence propre de chacun, participent de cette stratégie, dans une vision à long terme. Il en est de même des stratégies sectorielles.

Il peut, si les membres fondateurs le décident, assurer la maîtrise d'ouvrage d'études dans les domaines visés par le projet de territoire.

Il assurera le management des agents embauchés ou mis à dispositions du GIP (équipe resserrée)

Il animera un réseau d'acteurs intéressés par le projet : collectivités, acteurs économiques, personnalités qualifiées,...

Il contribuera à la mise en place du Groupement d'intérêt public : recrutement, statuts, convention partenariale fixant les objectifs et précisant la stratégie, proposition de budget et mise au point des modalités de financement ;

Dans un premier temps et dans l'attente de la constitution du Groupement d'Intérêt Public, le directeur « préfigurateur » participera au suivi opérationnel et technique du projet en lien avec le TCO et le Conseil Régional. Le travail en équipe se réalise en mode « projet ».

Les bureaux du GIP seront localisés sur le territoire de la Côte Ouest.

Profil du candidat recherché :

- Expérience confirmée en montage et pilotage d'opérations complexes d'aménagement (15 à 20 ans) ;
- Maîtrise des techniques de communication et de négociation;
- Connaissance des outils d'aménagements opérationnel, de la planification urbaine et des politiques du logement ;
- Connaissance des organisations publiques, des modalités d'actions des acteurs privés ;
- Capacité d'anticipation stratégique et de vision prospective, intégrant les différents axes du développement durable ;
- Capacité à travailler en réseau avec des partenaires variés ;
- Capacité à manager une équipe et gérer une structure ;
- Capacité à faire preuve d'une grande disponibilité, de réactivité et à être force de proposition ;

Personnes à contacter :

M Jean-Michel MAURIN, Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
2, rue Juliette Dodu - cs 41009 - 97743 Saint-Denis cedex 9
jean-michel.maurin@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 62 40 26 11

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ et d'une lettre de motivation, doivent être adressées avant 15 octobre à M le préfet de La Réunion